

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### Championnat Régional CycloSPORT 2024 - 2025 Règlement de l'épreuve

L'engagement sur l'épreuve implique que le coureur a pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses :

**ARTICLE 1 :** Le club cycliste « **USM Villeparisis** » organise en collaboration avec la CTD 77 et la Commission Technique Régionale d'Ile de France des activités cyclistes (CTSR) le **Dimanche 15 JUIN 2025 le Championnat Régional cycloSPORT Route UFOLEP 2025 sur le territoire de la commune de SAINT CYR SUR MORIN - Seine et Marne – PARCOURS DE 8KM.**

**ARTICLE 2 :** L'organisation est placée sous le contrôle de la CTRS d'Ile de France. Y seront appliqués les Statuts Généraux de l'UFOLEP relevant de la réglementation générale du cycloSPORT UFOLEP - Commission Nationale.

**ARTICLE 3 :** Le championnat régional est ouvert **uniquement aux cycloSPORTifs UFOLEP licenciés (es) en ILE de France**, y compris ceux qui ont une double appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le Règlement National UFOLEP CycloSPORT, sous réserve que licence et carte nationale « cycloSPORT » soient homologuées au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou, course « support départemental » désignée par sa CTD et inscrite aux calendriers ( départemental – régional ) si celle-ci ne peut organiser de championnat départemental.

**ARTICLE 3-1 : A titre exceptionnel, les** comités départementaux d'ILE DE France n'ayant pas la possibilité d'organiser un championnat départemental, sont en mesure de solliciter un comité départemental « Ile De France » d'accueil.

Une demande préalable devra être faite auprès du Comité Directeur Départemental UFOLEP d'accueil.

**Article 3-1- 1 Avis Favorable :** Pour être éligible au podium du championnat Régional cycloSPORT 2025, les licenciés de ce(s) comité(s) sont tenus d'y participer.

**ARTICLE 4 : Remise des dossards.** Seul le coureur engagé est habilité à le retirer.

Les dossards seront remis à : **Maison GUIBERT – RD 37/ Rue des Montgoins (impasse Guibert ) Saint Cyr sur Morin**

Tout coureur engagé doit être en possession :

- De la licence 2024/ 2025 homologuée **au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative départementale** fixée au 18 Mai 2025.
- De la carte nationale « CycloSPORT » 2025.
- En cas de présentation d'une carte dématérialisée, une caution dossard de 5€ sera demandée.

A l'issue de l'épreuve, ces documents seront restitués ainsi que la caution en échange du dossard.

**ARTICLE 5 :** Chaque concurrent devra être en mesure de se dépanner seul (crevaison ou bris de matériel)  
**L'échange de matériel (vélo ou roue) est interdit entre concurrent ou coureur du même club.**

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

**ARTICLE 6-1:** Catégories / Horaires départ / Nb de Tours / Distances

**Série N°1 / remise des dossards à partir de 9h00 – 9h45.**

CATEGORIES D'AGES	HEURE DEPART	Distance Au Tour	Nombres de Tours	DISTANCE PARCOURUE
Adultes 17 – 19 ans	10h00	8.00 Km	9	72.00 Km
Adultes 40 – 49 ans	10h00	8.00 Km	10	80.00. km
Adultes 60 ans et plus	10h00	8.00 Km	7	56.00 Km
Adultes Féminines	10h00	8.00 Km	7	56.00 Km

**Série N°2 / Remise des dossards à partir de 12h00**

CATEGORIES D'âges	HEURE DEPART	Distance Au Tour	Nombres de Tours	DISTANCE PARCOURUE
Adultes 50 -59 ans	13h 30	8.00 km	9	72.00 Km
Adultes 20 – 29 ans	13h30	8.00 Km	10	80.00 Km
Adultes 30 – 39 ans	13h 30	8.00KM	10	80.00 km

CATEGORIES D'âges	HEURE DEPART	Distance Au Tour	Nombres de Tours	DISTANCE PARCOURUE
Jeunes M -F 15 – 16 ans	13h30	8.00 Km	7	56.0Km
Jeunes M - F 13 -14 ans	13h30	8.00km	3	24.00 Km

**ARTICLE 6-2 :** Le contrôle des braquets pour les catégories jeunes (13 – 14 ans – 46x14 =7.01 mètres se fera

- Au départ dans la zone aménagée,
- A l'arrivée dans la zone d'arrivée pour les 3 premiers.

**ARTICLE 7 :** Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur l'épreuve. L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite. Le non-respect de cet article entrainera la disqualification du concurrent.

**ARTICLE 8 :** Afin de ne pas remettre en cause la sécurité de l'épreuve, toute voiture suiveuse n'appartenant pas à l'organisation et roulant à proximité du ou des licenciés de son club, entrainera la disqualification du ou des concurrent(s).

**ARTICLE 9 :** Ravitaillement dans la zone prévue à cet effet. Les ravitaillements mobiles par voiture ou moto suiveuse, sont strictement interdits. Ceux-ci entraineront la disqualification du ou des concurrent(s) concerné(s).

**ARTICLE 10 :** Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée. Les commissaires de l'épreuve auront le pouvoir d'exclure tout participant ne se conformant pas au règlement et, franchissant à contre sens la ligne d'arrivée. Il ne pourra pas y avoir

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

appel.

**ARTICLE 11** : Les organisateurs soulignent leur attachement au respect de la nature et de l'environnement. Afin de les préserver, tout concurrent ayant jeté ses déchets en dehors des zones vertes prévues à cet effet, c'est-à-dire sur la voie publique, sera disqualifié.

**ARTICLE 12 : Cérémonie Protocolaire :**

- Présidée par Madame Edith THEODOSE POMA, Maire de Saint Cyr sur MORIN.
- En présence des membres des Comités d'honneur et d'organisation.

La remise des récompenses sera effective à l'issue des épreuves des séries 1et 2 en clôture de ce championnat régional à : Maison GUIBERT, rue des MONTGOINS –Saint Cyr SUR MORIN

**ARTICLE 13- 1 : Accès au Podium pour toutes les catégories.**

En application des décisions des assises du cyclo sport UFOLEP IDF

- ✓ Au départ de chaque course pour chaque catégorie, le titre de champion (ne) est mis en jeu.
- ✓ Le maillot de champion(ne) régional (le) sera décerné peu importe le nombre de partants dans la catégorie à condition d'être podiumable.
- ✓ Pour accéder au podium du championnat régional, un cycloportif ou une cycloportive doit avoir participé pour les :

**Catégories ADULTES : Masculin – Féminine :**

**Cinq épreuves organisées en région Ile de France** – Plus avoir participé au championnat Départemental de son comité ou à l'épreuve désignée comme support inscrite à un calendrier « région Ile de France ».

**Catégories Jeunes : Masculin - Féminine**

**Quatre épreuves organisées en région Ile de France** - Plus avoir participé au championnat Départemental de son comité ou à l'épreuve désignée comme support inscrite à un calendrier « région Ile de France ».

- ✓ Sur décision de la CTRS, un maillot sera remis au 1<sup>er</sup> Masculin et 1<sup>ère</sup> Féminine dans chacune des catégories (Podium 1-2- 3)

**ARTICLE 13-2 : Masculin âgé de 70 ans et plus**

- ✓ *Pas de titre de champion Régional. Les 3 premiers seront récompensés «1er bouquet médaille et 2et 3<sup>ème</sup> - médailles » ;*
- ✓ *Il ne peut y avoir de cumul de récompense (60 ans et plus /70ans et plus).*
- ✓ *Respect des 5 épreuves qualificative plus avoir participé au championnat Départemental*

**ARTICLE 13-3 : Dérogation :**

- ✓ *Uniquement les dérogations validées par la CTSR seront prises en compte.*

**ARTICLE 13- 4 : Licenciés autres Fédérations ayant souscrit une licence UFOLEP a expiration du Pass.**

- ✓ Uniquement les épreuves disputées en qualité de Licencié UFOLEP seront comptabilisées pour prétendre au podium du championnat régional.

**ARTICLE 13- 5 : Tenue vestimentaire**

La tenue de cycliste est obligatoire : maillot, cuissard aux couleurs du club, sans casquette

**Sans cette tenue l'accès au podium sera refusé.**

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

**ARTICLE 14** – Le protocole est placé sous la responsabilité de Monsieur Robert TURGIS, Délégué UFOLEP en charge Cycloport ILE de France.

Les récompenses remises par les membres du comité d'honneur présents en présence du comité d'organisation

Les résultats seront proclamés par un membre de la CTRS.

### Classement individuel par catégorie d'âge

- Au premier : 1 Maillot - 1 Médaille d'or – 1 Bouquet (y compris jeunes féminines)
- Au second : 1 Médaille d'argent
- Au troisième : 1 Médaille de bronze.

### Classement inter Comité :

Le classement est établi au nombre de points acquis sur les podiums par les comités (classement scratch pour les féminines). En cas d'égalité la meilleure place est prépondérante.

- Le podium de la catégorie 60 ans et plus sera pris en compte pour le classement inter – comité.
- Comité départemental classé premier : 1 coupe ou trophée
- Coupe inter-comité à la charge du comité d'accueil « USMV Villeparisis ».

### **ARTICLE 15 : Réclamations**

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable du club ou de l'association.

Les réclamations écrites seront reçues par un responsable de la CTRS. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution **de 85 €uros** libellé à :

Comité Régional UFOLEP ILE de France,

Joseph ROUAULT- 2, route de Rigny - 77 131 PEZARCHES.

**Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie : Le titre sera « Gelé » et donc non Attribué**

### **ARTICLE 16 : Engagements**

Selon les consignes données par la CTRS Île de France.

1. Via la plateforme – Calendrier National ou,
2. Par courrier transmis à Pierre LEBIGRE , 42 rue des chantereines 85 620 PARMAIN,
  - a. Accompagné du règlement à l'ordre de USMV CYCLISME.

### **Délais de rigueur : Jeudi 13 juin.**

Le coût de l'engagement est fixé suivant :

1. Catégories Adultes : **10 €** - sur place 12.00€
2. Catégories Jeunes : **7€** - sur place **8.00€**
3. Sur place : Acquiescement par **chèque bancaire** à l'ordre de USM Villeparisis Cyclisme .

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### ARTICLE 17 : Les catégories

**Catégories Jeunes** Masculin – Féminine : 13/14 ans nés (es) en 2011 et 2012

Masculin – Féminine : 15 /16 ans nés(es) en 2009 et 2010

### **Catégories Adultes Masculins**

Adultes 17/19 ans	nés en 2006 à 31/12/2008
Adultes 20/29 ans	nés en 1996 à 31/12/2005
Adultes 30/39 ans	nés en 1986 à 31/12/1995
Adultes 40/49 ans	nés en 1976 à 31/12/1985
Adultes 50/59 ans	nés en 1966 à 31/12/1975
Adultes 60 ans et plus,	nés avant le 31-12- 1965

### **Catégories Féminines**

Adultes Féminines 17/19 ans	nées entre le 01/01/2006 et le 31/12/2008
Adultes Féminines 20/29 ans	nées entre le 01/01/1996 et le 31/12/2005
Adultes Féminines 30/39 ans	nées entre le 01/01 1986 et le 31/12/1995
Adultes Féminines 40/ 49 ans	nées entre le 01/01/1976 et le 31/12/1985
Adultes féminines 50 ans et plus	nées avant le 31 /12 /1975

**ARTICLE 17 – 1 : Les féminines classifiées en Open 1 et Open 2 ne peuvent participer aux championnats**

### ARTICLE 18: Sécurité

**18 -1 - Poste secours** : assuré par une unité mobile de premiers secours.

**18 -2 - Sécurité des épreuves** : Les épreuves seront ouvertes par des véhicules de l'organisation. Chaque comité ou CTD doit mettre à disposition un véhicule d'ouverture de course.

La sécurité sera assurée sur l'ensemble du parcours par des signaleurs et par la mise en place d'une signalisation spécifique.

**18 - 3 – Signaleurs** : L'absence de signaleurs requis sur une course ne permettra pas le départ de celle-ci pour des raisons de sécurité.

**18 -4 - L'échauffement** est formellement interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.

---

**Le présent règlement est élaboré pour assurer un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeants d'association ou de club d'être le garant de son application.**